



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	25
Pour	25
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/73

Objet : Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au titre du fonds de soutien aux communes pour l'acquisition d'un camion polybenne

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 20 novembre 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie LOYEZ, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Adeline BATALLER GARCIA, Kévin LABORDE, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Céline DUBOIS a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Sandrine MATEU GUTIERRES a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Nathalie SIMARD a donné pouvoir à Marie LOYEZ, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme LABORIE

Absents Excusés : Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS

Secrétaire de séance : Pierre SUCH

Par délibération du 20 février 2021 modifiée par délibérations du 20 décembre 2021, du 12 décembre 2022 et du 5 juin 2023, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a créé un dispositif de Fonds de concours, intitulé Fonds de soutien aux communes et a adopté le règlement d'attribution.

Pour bénéficier de ce fonds de concours, les communes doivent présenter des opérations d'aménagement de la nature suivante :

- Aménagements d'espaces publics ou paysagers,
- Restructuration urbaine,
- Rénovation et construction d'équipements publics.

Ou bien de procéder à l'acquisition de tout équipement / matériel, considéré comme immobilisation corporelle au sens de la notion comptable.

La Commune a choisi une opération répondant aux critères d'éligibilité pour laquelle elle sollicite l'attribution du Fonds de soutien aux communes, il s'agit de l'acquisition d'un camion polybenne pour le pôle technique et environnemental

Accuse de réception en préfecture
034-213403363-20231127-202373-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023

Le coût de l'acquisition s'établit à la somme de 35 000€ HT.

Le fonds de soutien est sollicité à hauteur de 50 %, pour un montant de 17 500 € HT.

Le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'attribution du fonds de soutien aux communes pour l'acquisition d'un camion polybenne pour le pôle technique et environnemental
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Le Maire, Fabrice SOLANS, est domicilié à la mairie de Villeneuve-sur-Verdon, 17, rue Pitot, 34000 Montpellier.

Le présent document est dématérialisé via l'application *telerecours citoyens* sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture
034 213403363-20231127-202373-DE
Date de télétransmission: 28/11/2023
Date de réception préfecture: 28/11/2023



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20231127-202373-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023